



Règlement du jeu – concours organisé à l'occasion du 1er forum des partenaires du CAES du CNRS Provence et Corse

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU-CONCOURS

Le CAES du CNRS Provence et Corse - ci-après dénommé «l'organisateur» - organise le 24 septembre 2024 de 11h00 à 14h00, son premier forum des partenaires.

A cette occasion, il propose un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : «le Quizz CAES» (ci-après dénommé « le Quizz »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – OBJET DU QUIZZ

Le Quizz CAES qui est gratuit et sans obligation d'achat consiste à répondre à une question posée se rapportant au CAES du CNRS sur le bulletin de participation.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Quizz est ouvert à tout agent CNRS majeur, dépendant de la Délégation Régionale CNRS 12 (Provence et Corse).

Le Quizz CAES n'est pas accessible aux personnels travaillant pour le CAES, aux élus du CAES, à toute personne ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu ainsi que leur famille (même nom, même adresse).

Toute participation au Quizz CAES implique l'acceptation par les participants du présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable (le non-respect du règlement entraînant la nullité pure et simple de la participation de l'agent CNRS et de l'attribution des éventuelles gratifications).

Toute participation au Quizz CAES incomplète, non-conforme aux conditions exposées dans le règlement, comportant des indications fausses, falsifiées, erronées ou enregistrées après la date limite de participation (24/09/24 à 14h inclus, heure de la France Métropolitaine faisant foi) ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

1 - Le Quizz CAES se déroule exclusivement sur le Forum des Partenaires à la date indiquée dans l'article 1. La participation au Quizz CAES s'effectue en déposant son bulletin de participation dans l'urne, du stand du CAES du CNRS Provence et Corse, hall d'entrée du Campus Joseph Aiguier.

Les informations obligatoires sont la réponse à la question, le nom, prénom, adresse mail, téléphone, CLAS d'appartenance et numéro d'agent CNRS.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique, même téléphone, même numéro d'agent CNRS pendant toute la durée du Quizz.

ARTICLE 5 – TIRAGE AU SORT

Le Quizz CAES fera l'objet d'un tirage au sort le 24/09/2024 à 15h (heure de la France Métropolitaine faisant foi) sous contrôle du Secrétaire de la Région Provence et Corse du CAES du CNRS.

Le tirage au sort effectué déterminera 17 gagnants parmi les participants ayant dûment rempli les informations obligatoires et répondu correctement au quizz CAES.

Les gagnants seront contactés par mail dans les 4 jours suivant le tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 6 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable de l'envoi de courrier électronique à une adresse inexacte du fait d'une erreur de la part de l'agent CNRS participant, ni du dysfonctionnement du dispositif d'envoi de ce courriel. La responsabilité du CAES ne pourra pas non plus être engagée du fait d'un changement d'adresse courriel du gagnant.

ARTICLE 6 – DOTATIONS

Le jeu est doté des lots suivants, attribués dans l'ordre de la liste ci-dessous, aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- 1 lot de 3 bières 33cl Brasserie de la Plaine = 6.66 €
- 2 Entrées pour la base de Loisirs La Pignata à Bouc-Bel-Air = 30 €
- 1 bon d'achat Librairie Maupetit = 30 €
- 2 laissez-passer pour les monuments nationaux = 32 €
- 1 sac de goodies de l'UCPA = 40 €
- 1 lot de 4 livres pour enfant = 46.40 €
- 3 laissez-passer pour les monuments nationaux = 48 €
- 1 chèque-cadeau multi-enseignes = 50 €
- 1 chèque-cadeau multi-enseignes = 50 €
- 1 journée enfant à la carte organisée par R.E.V.E. = 75 €
- 1 sac à dos anti-vol = 86 €
- 1 séjour 2 nuits pour 2 personnes chez Zénitude = 150 €
- 1 stage soutien scolaire Complétude = 180 €
- 1 week-end pour 4 personnes en résidence Néméa = 285 €
- 1 séjour d'1 semaine en résidence Odalys = 350 €
- 1 séjour d'1 semaine en camping Homair = 370 €
- 1 séjour colonie pour un enfant de – de 18 ans chez Vacances pour Tous = 500 €

Le CAES du CNRS Provence et Corse se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

Le CAES du CNRS Provence et Corse ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

ARTICLE 7 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de leur appartenance au CNRS. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 8 – DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé que pour participer au Quizz CAES, les participants doivent fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des lots.

Ces informations sont destinées à l'Organisateur, qui les conservera jusqu'à la réception des lots par tous les gagnants.

En participant au Quizz CAES, le joueur pourra - en cochant les cases prévues à cet effet - solliciter la transmission des données suivantes : nom, prénom, mail, par l'organisateur aux partenaires du Forum.

La politique de protection des données du CAES du CNRS est consultable grâce au lien suivant : [Rgpd](#).